Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission spéciale du Budget et du Compte

Convocation[1]

Lundi 30 novembre 2026 – 12h30
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 101
Une collation sera servie aux membres de la commission.

Ordre du jour

1. **Élection du Bureau de la commission** (*art. 94.1 du Règlement – vote*)

2. **Compte 2025 du Parlement francophone bruxellois**
   doc. 67 (2026-2027) n° 1

   - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
   - Exposé du Secrétaire général
   - Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes
   - Discussion des tableaux
   - Vérification et apurement du compte 2024 (*vote*)

3. **Proposition d'ajustement du budget 2026 et de budget initial 2027 du Parlement francophone bruxellois**
   doc. 68 (2026-2027) n° 1

   - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
   - Exposé du Secrétaire général
   - Discussion et vote des tableaux
   - Vote de l'ensemble de la proposition (*vote*)

---

[1] Dans les conditions de l'article 20.1 du Règlement, les réunions de cette commission sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien sur la chaîne YouTube du Parlement https://www.youtube.com/@parlementfrancophonebruxellois.

Si un membre de la commission ne peut être présent, il peut être remplacé par un membre de son groupe qui n'est pas membre du Bureau actuel ou du Bureau de l'année précédente.

4. Divers

Composition de la commission

Présidence : à désigner
Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres :

MR	Mme Loubna Azghoud, Mme Ludivine de Magnanville Esteve, Mme Aline Godfrin, Mme Amélie Pans
PS :	M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Fadila Laanan, M. Sevket Temiz
PTB :	Mme Patricia Parga Vega, M. Oliver Rittweger de Moor, Mme Manon Vidal
Les Engagés :	M. Moussa Elhajd Diallo
Ecolo :	Mme Farida Tahar

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).